



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prise en charge de l'uniforme scolaire en Guadeloupe

Question écrite n° 17638

Texte de la question

M. Max Mathiasin attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la prise en charge de l'uniforme dans les écoles de Guadeloupe, à l'heure où va entrer en vigueur l'expérimentation d'une « tenue vestimentaire commune » dans une centaine d'établissements volontaires de France hexagonale. D'un montant d'environ 200 euros, la tenue unique sera financée par l'État et les collectivités territoriales dans les écoles, collèges et lycées volontaires de l'Hexagone à la rentrée 2024. Si besoin, le trousseau des élèves sera complété en cours d'année afin de s'adapter à la croissance des élèves et de remédier à la perte ou à la dégradation involontaire de l'un des vêtements. Dans un souci d'égalité, il lui demande si en Guadeloupe, où l'uniforme est de rigueur déjà depuis plusieurs dizaines d'années, une prise en charge par l'État est envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Max Mathiasin](#)

Circonscription : Guadeloupe (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17638

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mai 2024](#), page 3551

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)